



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du mercredi 17 juin 2015

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à l'amphithéâtre Régnier de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 3.1, 3.2, 3.3, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 0.2, 0.3, 8.1, 8.2, 6.1, 6.2

La séance est ouverte à 19h00 et levée à 23h30

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 4.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 7.1), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'au 1.1.4), Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 2.1), M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 4.2), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.4), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 4.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 4.1) Busy : M. Alain FELICE Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON (représenté par M. Jean-Luc GUILLAUME) Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI (jusqu'au 1.1.8), M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 1.1.8) Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO, M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennos : Mme Thérèse ROBERT (jusqu'au 1.1.8) Grandfontaine : M. François LOPEZ Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT, Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 4.1), Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 4.1 et jusqu'au 1.1.4), Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.1.4) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET (jusqu'au 1.1.4), Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 5.2) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (représentée par M. Sylvain DOUSSE)

Étaient absents : Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, Mme Pauline JEANNIN, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Orianne DELAGUE Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pirey : M. Robert STEPOURJINE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Mme Nicole WEINMAN Routelle : M. Daniel CUCHE Thisse : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Torpes : M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, J. ACARD, E. ALAUZET (jusqu'au 7.3), T. BIZE (à partir du 7.2), P. BONTEMPS, C. COMTE-DELEUZE (à partir du 2.1), P. JEANNIN, J.S. LEUBA (à partir du 2.5), T. MORTON (jusqu'au 4.1), Y. POUJET, K. ROCHDI (à partir du 1.1.5), D. SCHAUSS (jusqu'au 4.1), C. DEMOLY, M. GIVERNET, C. CUINET (jusqu'au 1.1.8), P. DUCHEZEAU, P. HANUS, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.1.4), R. STEPOURJINE, N. WEINMAN, L. GUIBRET, A. LORIGUET, D. JACQUIN (à partir du 2.1)

Mandataires : M.J. BERNABEU, P. MOUGIN, A. VIGNOT (jusqu'au 7.3), C. LIME (à partir du 7.2), D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 2.1), A. POULIN, N. BODIN (à partir du 2.5), C. MICHEL (jusqu'au 4.1), P. CURIE, D. SCHAUSS (à partir du 1.1.5), A. GHEZALI (jusqu'au 4.1), C. BARTHELET, F. LOPEZ, T. ROBERT (jusqu'au 1.1.8), E. MAILLOT, J.P. MICHAUD, P. BELUCHE (jusqu'au 1.1.4), O. COMTE, J. KRIEGER, C. MAGNIN-FEYSOT, F. TAILLARD, J.L. FOUSSERET (à partir du 2.1)

Délibération n°2015/002849

Rapport n°7.2 - Soutien à l'établissement public Citadelle Patrimoine Mondial pour l'année 2015

Soutien à l'établissement public Citadelle Patrimoine Mondial pour l'année 2015

Rapporteur : Pierre CONTOZ, Conseiller communautaire délégué

Commission : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Inscription budgétaire	
BP 2015 et PPIF 2015-2020 « Citadelle (contribution) » (Fonctionnement)	Montant prévu au BP 2015 : 50 000 € Montant de l'opération : 50 000 €

Résumé :

Le Grand Besançon intervient en faveur de la Citadelle dans divers cadres : plan de gestion des fortifications, desserte du site en transport en commun, réseau des sites majeurs de Vauban. Il soutient également depuis plusieurs années à hauteur de 50 000 € le programme d'animation annuel de la Citadelle via une subvention versée jusqu'en 2010 à la SEM Citadelle puis à compter de 2011, à l'établissement public « Citadelle Patrimoine mondial ».

Compte-tenu du rôle majeur de la Citadelle sur le plan touristique pour le territoire, il est proposé de renouveler cette aide de 50 000 € au titre de la programmation 2015.

I. Soutien à la Citadelle

Pour mémoire, la Citadelle est gérée depuis le 1^{er} janvier 2011 par l'établissement public « Citadelle Patrimoine mondial », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Selon la délibération du Conseil municipal de la Ville de Besançon du 11 mai 2015, sa gestion revient en régie directe à la Ville de Besançon à compter du 1^{er} juillet 2015.

La Communauté d'Agglomération n'est pas membre de cet établissement. Cependant, dans la continuité de son soutien à la SEM Citadelle depuis 2004, le Grand Besançon a soutenu l'établissement à hauteur de 50 000 € à compter de 2011.

Il est à noter que le Grand Besançon s'implique par ailleurs en 2015 en faveur de la Citadelle via :

- son soutien à la Ville de Besançon pour le financement du plan de gestion des fortifications Vauban 2007-2015, avec un dernier versement de 22 825 € en 2015 (versement total du Grand Besançon sur la période 2007 à 2015 de 1 M€),
- son soutien à la Ville de Besançon à hauteur de 10 000 € pour le financement de l'étude qui doit définir les priorités du nouveau plan de gestion,
- la desserte du site en saison touristique via la ligne de bus n°17 du réseau Ginko,
- son adhésion au Réseau des sites majeurs fortifiés de Vauban (cotisation d'environ 6 000 € chaque année).

II. Demande de subvention portant sur la programmation culturelle et événementielle 2015

Pour 2015, l'établissement « Citadelle Patrimoine mondial » sollicite une subvention de 50 000 € auprès du Grand Besançon pour la mise en place de ses actions d'animation culturelle et événementielle 2015.

La Citadelle développe une programmation culturelle basée sur différentes thématiques historiques, patrimoniales, scientifiques et culturelles des monuments et de ses trois musées auprès d'un large public.

La subvention 2015 contribuera au financement de trois expositions temporaires et diverses animations culturelles tout au long de l'année.

En 2015, le programme d'animations de la Citadelle comprendra de nombreux temps forts, avec notamment : le week-end de lancement de la saison culturelle les 5 et 6 avril, la semaine de la biodiversité courant avril, la nuit des musées en mai, la « Citadelle prend ses quartiers » et la « Citadelle chante » en juin, les balades nocturnes théâtralisées en juillet et août, les Journées Européennes du Patrimoine en septembre et enfin la fête de la science en octobre.

L'année sera également marquée par quatre expositions temporaires dont deux consacrées à Germaine Tillion :

- exposition autour de l'entrée de Germaine Tillion au Panthéon du 26 mai au 20 septembre au Musée de la Résistance et de la Déportation mettant à l'honneur la figure de Germaine Tillion et retraçant son engagement résistant, son parcours concentrationnaire et ses recherches,
- exposition photos sur les missions archéologiques et ethnographiques de Germaine Tillion de fin mai à fin août au Musée comtois en complément de l'exposition citée précédemment,
- exposition bêtes d'expo de juin à septembre à partir des collections du Musée des Beaux Arts et d'Archéologie autour de l'homme et de l'animal,
- exposition autour de la « Vouivre » d'octobre à décembre : carté blanche aux étudiants de l'ISBA.

Le montant total prévisionnel de cette programmation 2015 s'élève à 328 000 € TTC, répartis à hauteur de 89 000 € TTC pour la programmation culturelle et de 95 000 € TTC pour les expositions temporaires.

Le plan de financement du programme est le suivant :

- CG 25 : 30 000 €
- CRFC : 20 000 €
- DRAC : 15 000 €
- CAGB : 50 000 €
- Billetterie : 28 000 €
- Mécénat : 17 000 €
- Fonds propres citadelle : 160 000 €

III. Attribution d'une subvention du Grand Besançon pour 2015

Au regard des crédits inscrits au budget 2015, il est proposé qu'une subvention de 50 000 € soit accordée en 2015 à l'établissement public « Citadelle Patrimoine mondial ».

Une convention de partenariat sera signée reprenant notamment les différents éléments ci-dessus et précisant également les obligations de la Citadelle en termes de communication, les modalités de versement et de contrôle de la subvention, ainsi que les modalités juridiques (assurances, responsabilités, résiliation).

Mmes E. MAILLOT et C. THIEBAUT et MM. P. BONTEMPS, L. CROIZIER, P. CURIE, E. DUMONT, L. FAGAUT, JL. FOUSSERET, P. GONON, T. MORTON et JY. PRALON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 50 000 € à l'établissement public « Citadelle Patrimoine mondial » pour 2015,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté
Préfecture du Doubs

Reçu le 25 JUIN 2015



Contrôle de légalité



Convention d'attribution de subvention

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, dont le siège est situé 4, rue Gabriel Plançon, la City, 25043 Besançon Cedex, représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, dûment habilité par la délibération du Conseil de Communauté du 17 juin 2015, ci-après dénommée « la CAGB » d'une part,

Et :

L'établissement public Citadelle - Patrimoine mondial, dont le siège est situé 99, rue des Fusillés de la Résistance, 25042 Besançon Cedex 3, représentée par sa Directrice Générale, Madame Laurence MORAGAS, ci-après dénommée « la Citadelle » d'autre part.

Préambule

La Citadelle est gérée depuis le 1^{er} janvier 2011 par l'établissement public « Citadelle Patrimoine mondial », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

La Communauté d'Agglomération n'est pas membre de cet établissement. Cependant, dans le cadre de sa compétence tourisme et dans la continuité de l'aide apportée à la SEM Citadelle (gérant précédemment le site), le Grand Besançon a soutenu l'établissement public à hauteur de 50 000 € à compter de 2011 pour sa programmation culturelle.

Suite à la demande de subvention de l'établissement public en date du 23 mars 2015, le Grand Besançon a décidé de renouveler son soutien en accordant une aide pour les actions d'animation culturelle et événementielle conduites par la Citadelle en 2015.

La Citadelle développe une programmation culturelle basée sur différentes thématiques historiques, patrimoniales, scientifiques et culturelles des monuments et de ses trois musées auprès d'un large public.

En 2015, le programme d'animations de la Citadelle comprendra de nombreux temps forts, avec notamment : le week-end de lancement de la saison culturelle les 5 et 6 avril, la semaine de la biodiversité courant avril, la nuit des musées en mai, la « Citadelle prend ses quartiers » et la « Citadelle chante » en juin, les balades nocturnes théâtralisées en juillet et août, les Journées Européennes du Patrimoine en septembre et enfin la fête de la science en octobre.

L'année sera également marquée par quatre expositions temporaires dont deux consacrées à Germaine Tillion :

- exposition autour de l'entrée de Germaine Tillion au Panthéon du 26 mai au 20 septembre au Musée de la Résistance et de la Déportation mettant à l'honneur la figure de Germaine Tillion et retraçant son engagement résistant, son parcours concentrationnaire et ses recherches,
- exposition photos sur les missions archéologiques et ethnographiques de Germaine Tillion de fin mai à fin août au Musée comtois en complément de l'exposition citée précédemment,
- exposition bêtes d'expo de juin à septembre à partir des collections du Musée des Beaux Arts et d'Archéologie autour de l'homme et de l'animal,
- exposition autour de la « Vouivre » d'octobre à décembre : carte blanche aux étudiants de l'ISBA.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1^{er} - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les différents engagements des parties dans le cadre du soutien de la CAGB aux actions d'animation et de communication conduites par la Citadelle en 2015.

Article 2 - Engagements de la Citadelle

La Citadelle s'engage pour l'année 2015 à :

- utiliser la subvention accordée par la CAGB aux seuls objets précisés dans l'article 1,
- fournir à la CAGB un bilan des actions de communication et de promotion, qui auront été conduites avec l'appui financier de la CAGB,
- mentionner l'aide apportée par la CAGB dans les différents bilans et comptes-rendus d'activité de la Citadelle,
- inviter les représentants de la CAGB aux différentes opérations de communication (conférence de presse, inauguration...).

Article 3 - Engagement de la CAGB

La CAGB s'engage à verser une subvention d'un montant de 50 000 € dans le but de soutenir les actions d'animation et de communication de la Citadelle.

Article 4 - Modalités de versement de la subvention

Le versement de la subvention de 50 000 € sera effectué en deux fois par mandat administratif :

- un acompte de 40 000 €, soit 80 % dès signature de la présente convention,
- le solde de 10 000 €, soit 20 % sur présentation écrite du bilan des actions de l'année ainsi que du bilan financier.

Les crédits seront prélevés sur la ligne « 65.95.6574 programme 0508050 » subvention d'équipement à des personnes de droit privé « Tourisme » du budget 2015.

Article 5 - Dispositions particulières de contrôle

La Citadelle s'engage à faciliter le contrôle de la réalisation des actions et à justifier à tout moment, sur la demande des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, de l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra les documents administratifs et comptables à leur disposition à cet effet.

L'absence totale ou partielle du respect des clauses prévues à la présente convention pourra avoir pour effet :

- l'interruption de l'aide financière de la CAGB,
- la demande de reversement en totalité ou en partie des montants alloués,
- la non prise en compte des demandes de subvention présentées ultérieurement par la Citadelle.

La Citadelle s'engage à transmettre à la CAGB une copie des comptes de l'exercice écoulé et de son bilan d'activités, au plus tard le 30 juin 2016.

Article 6 - Responsabilité - Assurance

Les activités de la Citadelle sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Article 7 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la durée de l'exercice budgétaire 2015.

Article 8 - Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

Article 9 - Litiges

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'engagent à rechercher un accord amiable. A défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Besançon.

Fait en deux exemplaires, à Besançon, le

La Directrice Générale
de la Citadelle,

Laurence MORAGAS

Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Besançon,

Jean-Louis FOUSSERET